



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2008

Présidence : Monsieur Philippe Pellegrin, Président.

Membres présents : 34
Membres excusés : 5
Membres non excusés : 1
Total membres : 40

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2008
2. Communications de la Municipalité
3. Nominations statutaires
4. Préavis No 30/2008 : Rapport sur l'exercice des comptes 2007
5. Préavis No 31/2008 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2007
6. Préavis No 32/2008 : Arrêté d'imposition pour l'année 2009
7. Propositions individuelles.

Philippe Pellegrin, Président annonce une légère modification de l'ordre du jour qui se présentera comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2008
2. Communications de la Municipalité
3. Communication du Bureau
4. Nominations statutaires
5. Préavis No 30/2008 : Rapport sur l'exercice des comptes 2007
6. Préavis No 31/2008 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2007
7. Préavis No 32/2008 : Arrêté d'imposition pour l'année 2009
8. Motion « Widmer »
9. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté avec ses modifications.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mars 2008 :

Jacques Ansermet, Syndic a trois remarques :

- p. 1 pompe à Combe Gelée sans *gel* (et non *gèle*)
- p- 5 2^{ème} & : Jacques Ansermet, Syndic, précise qu'il s'agit des notices et réponses du mandataire et de la Municipalité. Modifier pour : ... *qu'il s'agit des notices et réponses de la Municipalité et du mandataire.*
- p. 9 3^{ème} & : au lieu de la pétition est une intention.....mais n'a aucune valeur, modifier pour « *n'a aucune valeur législative* ».

Georgette Ansermet, Municipale :

- dans le tableau du décompte final, il manque 3 lignes à la fin. Elles seront ajoutées. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec ses modifications.

2. Communications de la Municipalité :

Jacques Ansermet, Syndic :

- Le 25 juin se tenait l'assemblée générale de l'AIAB : le cinquième objet au vote était la décision de l'AIAB à propos du projet de la piscine couverte. L'ensemble des délégués ont voté à l'unanimité pour le crédit d'étude (pas d'abstentions, pas d'avis contraires). Aucune réticence sur le fait que la moitié de l'investissement ainsi que la totalité des coûts de fonctionnement soient à la charge de l'AIAB une fois la piscine réalisée.
- Une nouvelle boursière, Mme Martine Wampfler, a été engagée dès le 1^{er} juillet. Déjà au bénéfice d'une expérience avec le contrôle des habitants et les comptes communaux, elle pourra néanmoins compter sur l'encadrement de Mme Locatelli pour ses débuts dans sa nouvelle fonction.
- Le Plan Directeur communal (PDCOM) est actuellement à l'examen final du Conseil d'Etat qui doit le signer, le ratifier et le renvoyer. La Municipalité a envoyé aux auteurs des remarques les notices qui avaient été lues et débattues au Conseil communal, afin que ces personnes sachent comment ces remarques ont été traitées.
- Adjudication de l'étude de faisabilité du chauffage de la ZUP au bureau Kirschi et Humi et adjudication de l'étude de faisabilité de l'urbanisme du centre du village au bureau Plarel.

Hélène Lasser, Municipale :

- Les travaux pour l'arrivée de l'ancien télésiège de la Barrillette sont bientôt terminés.
- La cantine scolaire sera toujours opérationnelle à la rentrée.
- Le 28 septembre, une troupe théâtrale, les « Tréteaux du Monde », présentera deux pièces à Nyon sur l'esplanade du château, l'une de St Bernard et l'autre de St François d'Assise. A Bonmont se présentera un spectacle « Buissons de paroles », présence et absence de Dieu dans les grands textes littéraires.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Nouvelle convention du service officiel de ramonage pour la commune avec M. Nicolas Dévaud, fils de M. Dévaud.

Georgette Ansermet, Municipale :

- Présentation du coût définitif de la rénovation de l'Auberge des Platanes et de l'appartement.

	Budget	Factures
<i>Préavis municipal 22/2007</i> Réhabilitation Auberge des Platanes		
<i>Coût des travaux</i>		
Peinture murs et boiseries	MONTANT HT SFr. 53'300.00	MONTANT TTC SFr. 56'455.55
Ponçage et imprégnations parquets, moquettes	SFr. 8'500.00	SFr. 10'445.00
Mise en conformité groupe feu	SFr. 7'500.00	SFr. 7'781.65
Total travaux HT	SFr. 69'300.00	SFr. 74'682.20
<i>Divers et imprévus</i>	SFr. 5'000.00	SFr. -
	SFr. 74'300.00	
TVA 7,6% (arrondi -1.11)	SFr. 5'700.00	SFr. -
TOTAL TTC REHABILITATION DE L'AUBERGE DES PLATANES	SFr. 80'000.00	SFr. 74'682.20

Walter Louis Gubler

- Les travaux sont terminés aux portes d'entrée des routes de Crassier et de Chiblins. Les pierres ont été remplacées par des poteaux dits « sans risques ». La totalité des factures n'est pas encore rentrée. Il faudra compter sur un surplus d'environ 2 %.
- L'étude pour une porte d'entrée à la route de Grens a été confiée au bureau Bovard & Nickl.
- La mise à ban du terrain multisports a été décrétée par la Justice de Paix Nyon-Rolle.
- 2 panneaux comportant des plans (avec noms des rues et no des adresses des habitations) sont exposés et seront mis sur les piliers publics, puis disponibles en format réduit pour la population. Il faut relever que 50 % des habitants n'ont pas enregistré leurs adresses correctement, alors que la numérotation des rues date de 2002-2003.

Monsieur Piaget demande si ces plans pourraient être mis sur le site de la commune.
Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que ce sera fait ultérieurement.

3. Communications du bureau

Philippe Pellegrin, Président, s'étonne que les membres des commissions convoquées modifient les dates à la dernière minute. Il rappelle que ces convocations sont définitives et qu'il est rarement possible de satisfaire aux agendas de chacun. Les commissions étant composées de 3 membres et d'un suppléant, ce dernier peut assister aux séances en remplacement d'un membre absent. Les membres des commissions doivent s'arranger entre eux et, dans la mesure du possible, éviter de changer une date souvent difficile à trouver pour le représentant de la Municipalité en charge du dossier.

4. Nominations statutaires :

Nicolas Schwab, vice-président, prend le relais pour diriger la nomination de Philippe Pellegrin comme Président, nomination qui se fait statutairement au bulletin secret. A défaut d'autres candidats, il a lieu à main levée.

Philippe Pellegrin est renommé président par applaudissements.

Philippe Pellegrin remercie l'assemblée et propose Nicolas Schwab comme vice-président. Nicolas Schwab est renommé vice-président par applaudissements.

Les scrutateurs sortants sont : Victor Haessler et Jean-René Lepezel

Deviennent scrutateurs : Alfred Aebi et Stéphane Zermatten.

Deviennent suppléants : Marie-Louise Antonin et Danièle Herren

Deviennent vice-suppléants : Jean-René Lepezel et Victor Haessler

Commission des finances :

Roland Oppliger est sortant, Alexandre Rigamonti devient président, Bernard Piaget et Monique Herren, membres.

Après quelques discussions, Philippe Widmer est élu suppléant.

Commission de gestion :

Francis Baud est sortant, Karim Sekkiou devient président, Heinz Schmid et Guillaume Pittet, membres.

Après quelques discussions, Heinz Maurer est élu suppléant non sans avoir démissionné de la commission de recours en matière d'impôts.

Nathalie Sandoz est proposée et élue membre de la commission de recours en matière d'impôts.

Election du suppléant du délégué du Conseil Communal à l'AIAB :
 Georges Lacôte accepte le poste de suppléant.
 Election du suppléant du représentant au Conseil Régional :
 Hervé Matthey accepte le poste de suppléant.

5. Préavis No 30/2008 : Rapport sur l'exercice des comptes 2007

Jacques Ansermet, Syndic, présente les comptes de la commune qui sont semblables à ceux de l'année précédente. Ils démontrent une stabilité encourageante : les personnes morales ont généré plus d'argent et les gains immobiliers ont été extrêmement importants. Une dépense quant à la facture sociale a pu être amortie. Notre situation financière est très enviable. Nous avons pourtant beaucoup de dépenses : plus de personnel, de travaux (routes et immobiliers). Il y aura forcément des modifications puisque le peuple suisse a voté pour un allègement d'impôts aux sociétés et le canton de Vaud devra appliquer la loi fédérale.

M. Piaget propose qu'on nomme ce préavis plutôt « Rapport sur les comptes de l'exercice 2007 » que « Rapport sur l'exercice des comptes 2007 » il ne s'agit en effet pas d'un exercice. Ce sera corrigé pour la prochaine fois.

Francis Baud lit son rapport.

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis No 30/2008 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 31 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2007

Jacques Ansermet a peu de commentaires à rajouter : l'année a été normale, avec des constructions, des finitions, des engagements de personnel et des interactions avec la Région. Karim Sekkiou lit le rapport de la commission de gestion

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis No 31/2008 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 32/2008 : Arrêté d'imposition pour l'année 2009

Jacques Ansermet, Syndic, précise que peu de Communes ont un taux d'imposition en-dessous de 0.50 CHF. Il rappelle que l'arrêté d'imposition est le plus souvent basé sur le budget mais, le budget étant entaché de nombreuses erreurs, il ne constitue pas une vraie source de renseignements. Il est nécessaire de le baser sur les comptes.

Roland Opplinger rapporte pour la commission des finances.

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis No 32/2008 est accepté à l'unanimité.

8. Motion « Widmer »

Philippe Pellegrin lit la motion de Monsieur Widmer qui demande un rapport sur la politique poursuivie en matière de collaborations intercommunales et de fusion de communes.

Jacques Ansermet, Syndic, est d'avis que la motion est destinée à une modification législative, alors que le postulat a été inventé pour créer le rapport.

Philippe Pellegrin rappelle les définitions respectives.

« Une motion demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil communal. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet. »

« Un postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant

pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité. »

Dans ce cas précis, il s'agit bien d'un postulat, car il y est demandé de faire un rapport circonstancié.

Philippe Widmer s'est renseigné et remarque que la différence entre les deux notions est très petite et peu claire, mais que selon le libellé de notre règlement du Conseil Communal, la motion est contraignante alors que le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité.

Jean-Claude Duperrex pense qu'il est plus simple de changer un titre plutôt que le règlement.

Philippe Pellegrin demande le vote, c'est-à-dire le changement du terme « motion » à « postulat. »

Il n'y a pas d'avis contraires.

Jacques Ansermet, Syndic, remercie le postulant de faire ce genre de texte qu'il trouve enrichissant et intéressant à réfléchir. Il remarque que la collaboration entre communes est inévitable mais qu'elle n'implique pas forcément la fusion des communes.

Vote : Le postulat est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

Heinz Schmid demande quel sera le délai de réponse.

Jacques Ansermet, Syndic, indique trois mois en principe et ajoute qu'il préfère attendre que les différentes associations intercommunales commencent à fonctionner pour pouvoir en tirer des conclusions.

9. Propositions individuelles

Georges Lacôte remarque que la pose des poteaux « sans risques » aux routes de Chiblins et de Crassier laisse une largeur de chaussée insuffisante, spécialement pour les moissonneuses à la période des moissons. En cas de nécessité, ces potelets sont-ils démontables ?

Walter Louis Gubler répond que la chaussée est d'une largeur de 4m, donc suffisante pour le passage d'engins agricoles, moissonneuses comprises.

Jean-Claude Duperrex désire que la Municipalité se penche sérieusement sur le montant attribué à la réserve pour travaux des immeubles locatifs. Il estime que le montant de 20'000 CHF est nettement insuffisant.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'une commune n'est pas une société immobilière et ne répond pas aux mêmes directives financières. Si nous n'étions pas en règle, le réviseur, la Préfecture et surtout l'Etat mettraient leur veto.

Cependant, il s'accorde à dire que les 20'000 CHF budgétés sont minimales et que la somme sera modifiée à 100'000 CHF pour 2009.

Heinz Maurer trouve que les conseillères et conseillers reçoivent les rapports de commissions beaucoup trop tardivement. En effet, ces rapports sont délivrés trois jours avant la séance du Conseil Communal à la Municipalité, qui a alors tout loisir d'en prendre connaissance et de préparer une réponse circonstanciée aux éventuelles remarques. Les membres du Conseil ne disposent que de quelques minutes avant la séance pour le lire rapidement et n'ont pas d'un temps de réflexion suffisant. Il propose donc que les rapports soient fournis dans les mêmes délais que la Municipalité, à savoir trois jours avant le Conseil. Ils pourraient être disponibles au greffe communal pour ceux qui le souhaitent.

Il n'y a pas de remarques.

Philippe Pellegrin informe que dès le prochain conseil de septembre, le greffe fournira les rapports le mardi précédant le Conseil Communal.

Roland Oppliger relève qu'il est souvent difficile de passer au greffe pendant les heures d'ouverture et propose que les rapports soient envoyés par fichier pdf aux conseillers.

Philippe Pellegrin répond que les membres du Conseil n'ont pas tous des e-mails. Dans un souci d'équité, ce n'est pas envisageable, tout comme l'envoi postal qui permettrait de recevoir ces rapports au mieux le mercredi voir le jeudi matin. Le gain est en ce cas nul. D'autre part, il rappelle que ces rapports ne peuvent pas être publiés sur le site internet de Chéserey, au vu de la confidentialité des sujets qui n'ont pas encore été débattus, ni votés.

Jacques Ansermet précise que dès l'engagement de Mme Wamfler le greffe sera ouvert tous les jours de 8 h à 17 h.

Francis Baud demande si des objets confidentiels peuvent être consultés avant le Conseil.

Philippe Pellegrin répond que tous les conseillers sont assermentés et, qu'à ce titre, il n'y a aucun problème de confidentialité.

Heinz Maurer ajoute que, par exemple, Commugny envoie les rapports de commissions avec la convocation au Conseil.

Philippe Pellegrin répond que c'est un autre système de fonctionnement. Dans ce cas, les préavis sont présentés au Conseil, une commission est immédiatement nommée, les rapports de commissions sont rendus au Conseil suivant et, pour terminer les préavis sont votés. Avec notre système de fonctionnement, nous gagnons en efficacité.

Jacques Ansermet, Syndic, ajoute que les débats des commissions sont secrets. Les rapports restent confidentiels au niveau du Conseil, mais deviennent publiques après lecture. Au greffe ils ne peuvent être mis à disposition sur le comptoir, mais seront distribués à qui de droit et en main propre.

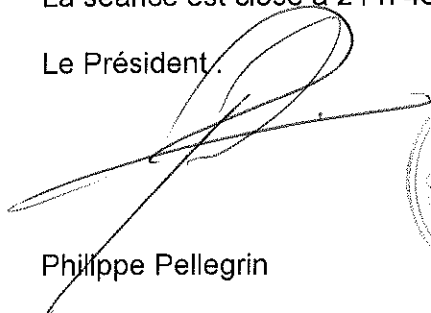
Roland Oppliger précise que son intervention n'était pas une critique aux heures d'ouverture du greffe et remercie par la même occasion la secrétaire pour sa disponibilité. Par ailleurs, il a remarqué que les poubelles vers la « cabane pique-nique » sont souvent déjà très pleines le samedi et demande si l'on pourrait trouver une solution avant que des ordures jonchent le sol, faute de place.

Philippe Pellegrin signale que les employés communaux procèdent déjà à des tournées d'enlèvement quasi quotidiennes.

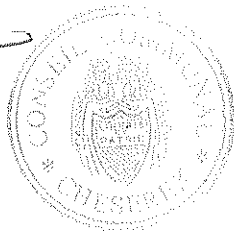
Jacques Ansermet, Syndic, répond que seul un ramassage le dimanche matin pourrait remédier à la situation. Ou alors, des containers plus grands pourraient y être placés.

La séance est close à 21 h 45.

Le Président :



Philippe Pellegrin



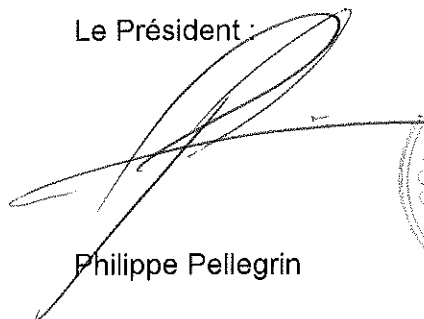
La secrétaire :



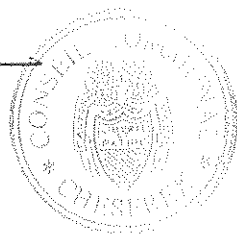
Lilly Steimer

Approuvé à la majorité (1 abstention) avec ses modifications (parties ombrées) lors de la séance du 25 septembre 2008

Le Président :



Philippe Pellegrin



La secrétaire :



Lilly Steimer